



DÉCISION

DÉCISION N°: 2025-DEC-036

RELATIVE À : Abonnement à la plateforme LOCAL BUDGETAIRE, outil de prospective budgétaire.

Le Maire,

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,*

***Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 43/2021 en date du 26 Mai 2021, et notamment 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

***Considérant** qu'il est nécessaire pour la commune d'avoir une vision pluriannuelle de ses dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement,*

***Considérant** que l'outil de prospective financière « LOCAL BUDGETAIRE » est nécessaire,*

***Considérant** la proposition établie par LOCALNOVA S.A.S. pour ledit outil,*

DÉCIDE

Article 1 : De signer le bon de commande n° 000736 avec LOCALNOVA S.A.S, sise 7 rue Levat – 34000 MONTPELLIER, ayant pour n° de SIRET 53742182800030, concernant l'abonnement à la plateforme LOCAL BUDGETAIRE, outil de prospective budgétaire, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Article 2 : Dit que le montant de la première période et les suivantes est de 1 755 € HT.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville 2025 et suivants.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité et notifiée à l'attributaire.

A HOUDAN, le 1^{er} juillet 2025


Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente décision peut faire l'objet :

- **d'un recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- **et d'un recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

localnova

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 03/07/2025

Berger
Levisault

ID : 078-217803105-20250701-2025_DEC_036-CC



BON DE COMMANDE 000736

HOUDAN

JUILLET 2025

*L'intelligence financière
pour les collectivités locales*
localnova.fr

BON DE COMMANDE N°000736

HOUDAN

local
nova



BON DE COMMANDE N°000736
en la date du : 01/07/2025

HOUDAN
69, Grande Rue
78550 HOUDAN
SIRET : 21780310500014

Email : comptabilite@villehoudan.fr

À l'attention de : Mme Muriel DUCHOSSOY

Description	Qté	Prix Unitaire (HT)	Montant de la 1e période (HT)	Montant période suivante* (HT)
LocalBudgetaire	1	1 950,00 €	1 950,00 €	1 950,00 €
LocalBudget - Frais de configuration	1	200,00 €	200,00 €	
LocalAssistance	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remise commerciale Taelys	1	-195,00 €	-195,00 €	-195,00 €
Remise commerciale 1ère période	1	-200,00 €	-200,00 €	
Total HT			1 755,00 €	1 755,00 €
Montant TVA (20,00%)			351,00 €	351,00 €
Total TTC			2 106,00 €	2 106,00 €

Première période du contrat du 01/07/2025 au 30/06/2026
Remise commerciale TAElys : 195€ HT et frais de configuration offerts

L'abonnement annuel comprend : la web-formation de prise en main, l'assistance avec un consultant dédié et une hotline, pas de frais d'entrée ni de sortie. Il permet l'utilisation multi-utilisateurs.

Les conditions de mise à disposition de(s) la plateforme(s) sont définies en Annexe 1 au présent bon de commande.

Les périodes sont définies comme suit:

- Période 1 : de la date de signature jusqu'au 30/06/2026
- Période 2 : de la fin de la Période 1 jusqu'au 30/06/2027
- Période 3 : de la fin de la Période 2 jusqu'au 30/06/2028
- Période 4 : de la fin de la Période 3 jusqu'au 30/06/2029

Le donneur d'ordre reconnaît expressément avoir pris connaissance des Conditions de Mise à Disposition (Annexe 1), ainsi que la politique de confidentialité (Annexe 2), la durée de conservation des données (Annexe 3), la description des plateformes auxquelles il s'abonne (Annexe 4) et les accepte sans réserve.

*Montants actualisés selon les dispositions de l'article 13-1

Numéro d'engagement ou de service (CHORUS):

Nom et qualité du signataire	Cachet de la collectivité	Lieu et date

À adresser par courrier ou par mail.

CONTRAT DE MISE À DISPOSITION D'OUTILS BUDGÉTAIRES EN MODE HÉBERGÉ
(SAAS / SOFTWARE AS A SERVICE)

ANNEXE 1

PRÉAMBULE

LocalNova est une société de conseils et un fournisseur de « Software as a Service » (SaaS), c'est-à-dire d'applications d'entreprise louées en ligne.

La société **LocalNova** exploite une plateforme numérique telle que présentée dans les fiches produits annexées, dédiée à des progiciels en mode hébergé accessibles à distance selon le mode SaaS.

Le Client a pris connaissance de la documentation décrivant les fonctionnalités de(s) plateforme(s) présentée(s) dans les fiches produits annexées et a vérifié dans ce cadre la conformité à ses besoins.

La proposition de **LocalNova** a tout particulièrement retenu l'attention du Client, qui souhaite recourir aux outils de **LocalNova**.

Le Client reconnaît avoir reçu de **LocalNova** toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation des Services applicatifs à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation.

Il est précisé que la mise à disposition de la plateforme numérique (en mode SaaS) **LocalNova** s'accompagne de l'accès à LocalData, plateforme regroupant les données publiques brutes « opendata » de la collectivité, dans des conditions de mise à disposition identiques à celles décrites ci-dessous.

CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les termes débutant par une majuscule au sein du Contrat, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

Prestataire désigne **LocalNova** offrant une plateforme numérique en mode hébergé accessibles à distance selon le mode SaaS ;

Client désigne la collectivité signataire du bon de commande et du contrat ;

Solutions désigne les fonctions opérationnelles listées dans le bon de commande du contrat et dans les fiches produits annexées, et mises à disposition du Client dans le cadre des Services Applicatifs objets du contrat ;

Données désignent les informations, publications et, de manière générale, les données de la base de données Client dont l'utilisation est l'objet du présent contrat, pouvant être consultées uniquement par les Utilisateurs ;

Données de Lancement désigne les 5 derniers CA publiés par la DGFIP ;

Identifiants désignent tant l'identifiant propre de l'utilisateur (« login ») que le mot de passe de connexion (« password »), communiqués après inscription au service ;

Internet désigne l'ensemble de réseaux interconnectés, lesquels sont localisés dans toutes les régions du monde ;

Intranet désigne le réseau informatique propre à une entreprise ou une organisation, utilisant les protocoles TCP/IP et, plus généralement, les technologies de l'Internet et pouvant être relié au réseau Internet ;

Mise à disposition de la plateforme désigne l'accès a(ux) la plateforme(s) sélectionnée(s) consécutivement à la communication des codes d'accès de la plateforme (identifiant et mot de passe provisoire) à un moins un utilisateur de la collectivité incluant les Données de Lancement ;

Service applicatif désigne les services proposés en mode SaaS par le Prestataire, permettant l'utilisation des Solutions par le Client ;

Utilisateur désigne la personne placée sous la responsabilité du Client (préposé, salarié, représentant, etc.) et bénéficiant d'un accès aux Services applicatifs sur son ordinateur en vertu de la licence d'utilisation contractée par le Client.

ARTICLE 2. OBJET

Le contrat a pour objet de définir les termes et conditions applicables aux Outils et Services commandés par le Client et les prestations de conseils budgétaires.

Le Prestataire consent au Client, qui l'accepte :

- un droit d'accès à la plateforme **LocalNova**, dans les conditions définies ci-après ;
- un droit d'utilisation finale des Solutions fournies sur la(les) plateforme(s) telle que décrite(s) dans les fiches produits annexées ;

• un ensemble de services ci-après définis, notamment d'hébergement des données, de maintenance des Services applicatifs, d'assistance technique.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat ainsi que les documents intitulés « Annexes » constituent l'intégralité des engagements existant entre les Parties, ci-après ensemble le Contrat.

Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet du Contrat.

Le Contrat est formé des documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante :

- le présent document ;
- les annexes au présent document.

En cas de contradiction entre une et/ou plusieurs dispositions figurant dans l'un quelconque de ces documents, le document de rang supérieur prévaudra.

Les annexes au présent document font partie intégrante du Contrat.

Il est formellement convenu entre les Parties que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au Contrat, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du Contrat, ni être susceptible de créer un droit quelconque.

ARTICLE 4. EFFET, DURÉE ET RECONDUCTIONS

Le présent Contrat est conclu pour une durée déterminée de QUATRE (4) périodes ci-après définies, et prend effet à compter de sa signature par les Parties.

Chacune des Parties aura la faculté de dénoncer le présent Contrat à l'expiration de chaque période ci-après énoncée, sans frais, après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception 90 jours calendaires au moins avant l'expiration de la période concernée.

La date anniversaire applicable à la première période et à chaque période en cas de renouvellements, y compris lorsqu'ils sont successifs, est fixée au 30/06

Les périodes seront les suivantes :

- Période 1 : de la date de signature jusqu'au 30/06/2026

- Période 2 : de la fin de période 1 jusqu'au 30/06/2027

- Période 3 : de la fin de période 2 jusqu'au 30/06/2028

- Période 4 : de la fin de période 3 jusqu'au 30/06/2029

Au terme de chaque période, qu'elle soit issue de la première période ou d'une période de renouvellement définie ci-dessus, la licence est reconduite chaque année tacitement pour une nouvelle période de 12 mois et résiliable selon les mêmes modalités de préavis et de forme.

A défaut de dénonciation du Contrat par lettre recommandée avec avis de réception 90 jours calendaires au moins avant le terme de la période concernée, le présent Contrat se poursuivra dans des conditions identiques.

ARTICLE 5. DESCRIPTION DES SERVICES APPLICATIFS

5.1. Solutions applicatives

Le Prestataire met à disposition du Client et le cas échéant des communes membres les Solutions accessibles sur son serveur par le biais du réseau Internet.

Dans les conditions de l'article « Licence », le Prestataire consent au Client le droit d'utiliser de façon non exclusive, les Solutions désignées dans le bon de commande.

Le Prestataire choisit seul l'hébergeur web qui assurera le stockage et la sauvegarde des Données du Client et confirme la localisation de ces serveurs en Europe.

Les prestations sont assurées conformément à la Politique de confidentialité jointe au présent contrat.

A ce titre, il est expressément convenu par les Parties que le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des éventuelles difficultés consécutives à problème réseau de l'hébergeur web.

Le Prestataire s'engage cependant, dans une telle hypothèse, à se rapprocher de l'hébergeur web pour qu'il soit remédié auxdites difficultés dans les meilleurs délais,

VISA OU PARAPHE DU DONNEUR D'ORDRE - ANNEXE 1



LOCALNOVA S.A.S.

7 rue Levat - 34 000 Montpellier - Tél. 09 72 29 39 33 - Mail. localnovavousrepond@localnova.fr
RCS Montpellier 537 421 828 - TVA FR75 537421828

et à tenir informé le Client des difficultés rencontrées ainsi que de l'estimation d'indisponibilité des Solutions.

5.2. Accès aux solutions

Le Client utilisera seul son droit d'accès, qui est individuel et personnel.

La Plateforme est accessible uniquement à partir des ordinateurs physiques et portables appartenant au Client et par l'intermédiaire des Identifiants personnels et confidentiels de chaque Utilisateur fournis par Le Prestataire au Client.

A l'exception des périodes de maintenance, qui ont lieu hors jours et heures ouvrés, le Client disposera de la faculté de se connecter à tout moment, soit :

- 24 heures sur 24,
- 7 jours sur 7,
- y compris les dimanche et jours fériés.

La procédure d'accès définie par le Prestataire dans le cadre de , doit être rigoureusement respectée par le Client.

L'accès s'effectue :

- à partir des ordinateurs Clients ;
- à partir de tout ordinateur Client nomade ;
- au moyen des Identifiants fournis au Client.

L'identification du Client lors de son accès aux Services applicatifs se fait au moyen :

- d'un Identifiant attribué à chaque Utilisateur par le Prestataire,
- et d'un mot de passe communiqué au Client par le Prestataire.

Le Client utilisera les Identifiants qui lui auront été communiqués lors de chaque connexion aux Services applicatifs.

Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès des Solutions objets du Contrat aux Utilisateurs du Client, à protéger l'intégrité et la disponibilité des Solutions, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données du Client telles que transmises par les Utilisateurs.

Les Identifiants sont personnels et confidentiels.

Ils ne peuvent être changés qu'à l'initiative du Client ou à titre exceptionnel sur demande du client

à l'initiative du Prestataire sous réserve d'en informer préalablement le Prestataire.

Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants et il est responsable de la garde des codes d'accès qui lui sont remis.

Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par le Prestataire n'a accès aux Services applicatifs et aux Solutions.

De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès aux Solutions.

Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, le Client en informera le Prestataire sans délai et le confirmera par courrier recommandé.

En cas de perte ou de vol d'un des identifiants, le Client utilisera la procédure mise en place par le Prestataire lui permettant de récupérer ses identifiants par mail.

5.3 Contenus communs à toutes les prestations et/ou licence

- Sécurisation des données (Protocole international SSL)
- Accès partagé multipostes et multiutilisateurs
- Identifiant et mot de passe provisoire
- Maintenance, assistance numérique et Hot line
- Archivage, stockage et sauvegarde des -contenus
- Données de Lancement voire données issues des frais de mise en service
- Web-formation prospective 1 fois tous les 2 mois
- Web-formation nouveautés 1 fois tous les 2 mois
- Guide pratique et newsletter

5.4 Mise à jour des données après lancement

- Formation à l'implémentation automatique des données issues de Totem et Excel
- Formation permanente et assistance temporaire à l'implémentation des fichiers de paye et fichiers DSN

• Réunion de suivi

5.5 Prestations de conseils

Le Prestataire pourra assister chaque année le Client dans la réalisation d'une étude financière prospective référente dès lors que cette option est contractuellement prévue.

ARTICLE 6. QUALITÉ DES APPLICATIFS

Le Client est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter.

En conséquence, le Prestataire ne sera tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements des Services applicatifs.

En outre, le Prestataire exécute ses prestations conformément à la Politique de confidentialité .

Le Prestataire n'est pas en mesure de garantir la continuité des Services applicatifs, exécutés à distance via Internet, ce que le Client reconnaît.

Le Prestataire s'engage à mettre en place des contrôles efficaces de nature à procurer une assurance raisonnable que le Client peut accéder et utiliser les applications concernées aux heures déterminées aux présentes.

Le Prestataire garantit la mise en œuvre des Services applicatifs conformes à la Politique de confidentialité figurant en annexe.

Les Services applicatifs peuvent être occasionnellement suspendus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs et/ou de la plateforme du Prestataire.

En cas d'interruption des Services applicatifs pour maintenance, le Prestataire s'engage à respecter la procédure des opérations décrite ci-après, à l'Article 8 - « Maintenance » afin que le Client puisse être informé au mieux de l'interruption, et qu'il prenne ses dispositions suffisamment à l'avance pour éviter toute perturbation de son activité.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur les activités du Client.

ARTICLE 7. LICENCE

Le Prestataire concède au Client un droit personnel, non exclusif,

non cessible et non transférable d'utilisation des Solutions, pendant toute la durée du Contrat.

Le Client ne peut utiliser les Services applicatifs et les Solutions que conformément à ses besoins et à leur documentation.

En particulier, la licence relative aux Solutions n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation des Services, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Services applicatifs conformément à leur destination, en mode SaaS via une connexion à un réseau de communications électroniques.

Le Client ne pourra en aucun cas mettre les Solutions à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

ARTICLE 8. MAINTENANCE

Le Prestataire prend en charge la maintenance corrective et évolutive des Solutions.

Maintenance corrective

Les signalements d'anomalie doivent être effectués par e-mail au Prestataire sans délai.

Le Prestataire procède au diagnostic de l'anomalie et met ensuite en œuvre sa correction.

(a) En cas d'anomalie bloquante, la prise en compte du signalement et de la correction interviennent sous 48 heures ouvrées. Le Prestataire propose une solution de contournement.

(b) En cas d'anomalie semi bloquante, la prise en compte du signalement et de la correction sont effectuées dans les 72 heures ouvrables.

Le Prestataire propose une solution de contournement pouvant permettre l'utilisation des fonctionnalités en cause.

(c) En cas d'anomalie mineure, la prise en compte du signalement est effectuée dans les meilleurs délais, et propose la correction de l'anomalie mineure dans une nouvelle version du Service qui sera livrée dans le cadre de la maintenance évolutive.



Le Prestataire n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :

- refus du Client de collaborer avec le Prestataire dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- utilisation des Services applicatifs de manière non conforme à leur destination ou à leur documentation ;
- modification non autorisée des Solutions par le Client ou par un tiers ;
- manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat ;
- utilisation de consommables incompatibles ;
- défaillance des réseaux de communication électronique ;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation des Services applicatifs.

Maintenance évolutive

Le Prestataire s'engage à transmettre les documentations mises à jour des nouvelles versions des Solutions.

Les corrections et évolutions des Services applicatifs sont expressément soumises au Contrat.

Les interventions relatives à ce service peuvent rendre le service momentanément indisponible.

Elles sont effectuées après un délai de prévenance et uniquement hors jours et heures ouvrés.

Le Prestataire garantit que les mises à niveau et nouvelles versions des Logiciels n'entraîneront aucune régression des Services applicatifs en termes de performances et de fonctionnalités.

Le Prestataire procédera aux mises à jour d'antivirus uniquement hors jours et heures ouvrés.

ARTICLE 9. ASSISTANCE TECHNIQUE

Il sera répondu au Client, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 par téléphone (heure métropole), dans un délai maximum de 5 heures, sur appel au numéro +33 (0) 972293933.

ARTICLE 10. FORMATION, LOCALATELIER ET LOCALASSISTANCE

10.1 Formation de lancement

Sur demande du Client, le Prestataire peut lui fournir une formation de

lancement.

Le Prestataire soumettra une proposition de prestation de formation additionnelle si ses relevés d'intervention dans le cadre de l'assistance technique et de la maintenance corrective des Services applicatifs font apparaître des problèmes récurrents d'utilisation.

10.2 LocalAtelier

Le Prestataire s'engage à tenir un web atelier bimestriel au cours duquel sera présenté les développements les plus récents et leur fonctionnement et un web atelier entièrement dédié au PPI et à la prospective.

10.3 LocalAssistance

Le Prestataire s'engage à co-produire, en collaboration étroite avec la collectivité, une prospective référente, en format web conférence personnalisée et individuelle. Cette web assistance n'est délivrée qu'à la collectivité ayant souscrit le pack LocalAssistance.

ARTICLE 11. RÉCUPÉRATION ET INTÉGRATION DES DONNÉES

11.1 Données initiales

Lors de l'acquisition d'une licence, les Données de Lancement sont implémentées garantissant la mise à disposition de la plateforme.

Si des frais de mise en service ont été prévues pour le lancement, le client bénéficie de l'implémentation par le prestataire des données additionnelles expressément désignées (totem, fichier paye, DSN, Excel...).

Le Client s'engage en tant que responsable, propriétaire et détenteur des données à intégrer à fournir au Prestataire les fichiers nécessaires ;

Pour les plateformes budgétaires :

- Les fichiers Totem
- Les fichiers Excel par service/pôle

Pour la plateforme Local012 :

- Les fichiers paye format xml nommé PES V2 incluant toutes les données de paye et le code statutaire de chaque agent
- Les fichiers DSN
- Les dates d'échelon et de grade à jour au format Excel incluant les reliquats

La communication devra intervenir dans un délai de 30 jours maximum

après la signature du présent Contrat.

Le bon fonctionnement des applicatifs budgétaires par services ou pôle (fichier comptable au format Excel) et des applicatifs local012 (fichier paye et DSN) est conditionné à l'implémentation transmission des fichiers ci-dessus. En conséquence, le Prestataire ne pourra être tenu responsable de la non-exécution du contrat ainsi que d'un quelconque manquement si ces informations ne lui sont pas communiquées et le contrat se poursuivra normalement.

11.2 Données ultérieures

Tous les ans, le Prestataire s'engage à intégrer dans les meilleurs délais le dernier compte de gestion publié par la DGFIP.

Après la phase de lancement, le client accède librement aux modules d'implémentation des données comptables (TOTEM, Excel) ou de paye (paye, DSN).

Le Client bénéficie naturellement de l'assistance hot line du prestataire pour l'accompagner dans cette démarche.

ARTICLE 12. TRAITEMENT DES DONNÉES

12.1. Données personnelles

Si les Données transmises aux fins d'utilisation des Services applicatifs comportent des données à caractère personnel, le Client garantit au Prestataire qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés », et du règlement (CE) 2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données personnelles (désigné le « RGPD ») et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait desdites données personnelles.

A ce titre, le Client garantit le Prestataire contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites et hébergées via le Service applicatif.

Dans le cas où les Données sont stockées sur des serveurs localisés dans des pays hors du territoire de l'Union Européenne, une autorisation spécifique de transfert des données doit être obtenue auprès de la CNIL.

Le Prestataire s'engage à informer le Client de la localisation des Données et plus généralement, à communiquer toutes les informations utiles et nécessaires pour réaliser les déclarations.

Le Client, en tant que responsable du traitement s'engage à conclure le standard contractuel établi par une décision de la Commission européenne du 5 février 2010 et à obtenir l'autorisation adéquate auprès de la CNIL.

12.2. Exploitation des données

Le Client assure la responsabilité éditoriale éventuelle de l'utilisation des Services applicatifs.

Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des Services applicatifs. Il garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les Données et contenus.

En conséquence le Prestataire dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des Données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

Le Client garantit le Prestataire à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

Plus généralement, le Client est seul responsable des contenus et messages diffusés et/ou téléchargés via les Services applicatifs.

Le Client demeure le seul propriétaire des Données constituant le contenu des Solutions.

12.3. Sécurité des données

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données.

Sous réserve de l'Article 15 - « Responsabilité », le Prestataire s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données contenues dans les Solutions.

Le Prestataire mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher tout accès ou utilisations frauduleuses des Données et à prévenir toutes pertes, altérations et destructions des Données.



Le Prestataire s'interdit de communiquer sous quelque forme que ce soit les Données à un tiers, ou d'en faire une utilisation non prévue par le Contrat.

Par exception, le Client autorise le Prestataire à exploiter ses Données, dans le cadre de la réalisation d'études globales non nominatives.

ARTICLE 13. CONDITIONS FINANCIÈRES

13.1. Redevances

Les conditions financières sont exposées dans le bon de commande

Les redevances des Services sont indiquées en euros et s'entendent hors taxe et hors frais.

L'adresse de facturation est l'adresse du siège social du Client.

Sont exclues de la redevance et donnent lieu à facturation séparée les prestations suivantes :

- les prestations de formation sur place,
- les prestations d'assistance technique sur place,
- et plus généralement toutes prestations n'entrant pas dans le bon de commande objet du contrat.

Chaque année, la tarification sera révisée selon la formule suivante indexée sur l'indice SYNTEC révisé $P1 = P0 \times S1 / S0$ dans laquelle P1 est le prix révisé, P0 est le prix initial, S1 est l'indice SYNTEC révisé connu à la date de révision du contrat et S0 est l'indice SYNTEC révisé connu à la date de signature du contrat ou à la date de démarrage du contrat si elle est antérieure. Le rapport S1/S0 est arrondi au millièmes supérieur. Aucune révision n'aura lieu si elle entraîne une baisse du montant annuel du droit d'accès d'une année sur l'autre. L'indice SYNTEC révisé est reconnu par le ministère de l'Économie et des Finances depuis le 11 mars 1974. Il mesure l'évolution du coût de la main d'œuvre, essentiellement de nature intellectuelle, pour des prestations fournies généralement au forfait.

13.2. Modalités de paiement

Les factures sont payables terme à échoir, sous 30 jours date de réception par virement.

13.3. Défaut de paiement

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une facture

à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un forfait de 40 € + le taux d'intérêt légal de la BCE*
- le nombre de jours de retard, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard ;
- ce défaut de paiement est susceptible d'entraîner après l'envoi par le Prestataire d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception et demeurant infructueuse la suspension temporaire des services voir la résiliation de plein droit du contrat.

ARTICLE 14. PROPRIÉTÉ

Tous les droits de Propriété Intellectuelle et autres droits relatifs à la Plateforme (en ce compris tous ses éléments, Applicatifs web LocalNova et autres, ainsi que les développements par voie de Maintenance et d'Évolution sollicitée) y compris les droits d'auteur, les brevets, les marques, les dessins et modèles, les droits des producteurs de bases de données, le Savoir-faire, ainsi que tous les autres droits de Propriété Intellectuelle ou autres, sont et restent la propriété exclusive de Le Prestataire et, pour les technologies sous licence, de leurs auteurs et/ou propriétaires.

Conformément et dans la limite des dispositions de l'article L.342-1 du Code de la propriété intellectuelle, Le Prestataire interdit l'extraction et la réutilisation de tout ou partie du contenu de la Plateforme.

Le Client reconnaît l'existence de ces droits de Propriété Intellectuelle et ne prendra aucune mesure visant à porter atteinte, à limiter, à restreindre de quelque manière que ce soit la propriété ou les droits de Le Prestataire en ce qui concerne la Plateforme. Le Client s'engage à ne pas contester la qualité d'auteur et de propriétaire de Le Prestataire en ce qui concerne la Plateforme.

Le Client s'interdit expressément de reproduire, copier, traduire, transcrire, adapter ou copier, en tout ou partie, la Plateforme, ainsi que d'utiliser la technique de décompilation pour créer des produits compatibles avec la Plateforme.

Aucune disposition du présent Contrat ne pourra être interprétée comme conférant des droits de quelque nature que ce soit au Client autres que ceux qui lui sont accordés au titre du présent Contrat. Sauf accord dérogatoire entre les Parties,

Le Prestataire se réserve tous les droits qui n'ont pas été expressément concédés au titre du présent Contrat.

Sous réserve du complet paiement de la redevance, Le Prestataire octroie au Client et à ses Utilisateurs une licence limitée à l'accès et à l'utilisation de la Plateforme pour une utilisation exclusivement personnelle, non-exclusive, non-collective, non-cessible et non-transférable, selon un usage conforme au présent Contrat.

Le Client ne peut utiliser la Plateforme que conformément à ses besoins et à leur documentation. En particulier, la licence relative à la Plateforme n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation de cette dernière, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre la Plateforme et ses Applicatifs web LocalNova conformément à leur destination, en mode SaaS via une connexion à un réseau de communications électroniques.

Le Client ne pourra en aucun cas mettre la Plateforme à disposition d'un tiers et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative. Le Client se porte fort du respect de cette interdiction par ses Utilisateurs. En aucun cas, Le Client et ses Utilisateurs ne sont autorisés à télécharger, extraire, supprimer, altérer ou modifier tout ou partie de la Plateforme sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire.

Dans le cadre de la présente concession de licence, Le Prestataire autorise Le Client, pour les seuls besoins de l'exploitation de la Plateforme dans les conditions des présentes, la création de liens hypertextes pointant sur la page d'accueil de la Plateforme, à la condition que ces liens ne puissent causer à l'encontre de Le Prestataire et de la Plateforme aucun préjudice. En aucun cas, la création ou la présence de ces liens hypertextes ne pourra engager la responsabilité de Le Prestataire, à quelque titre et pour quelque motif que ce soit. Tout lien hypertexte créé sur un site tiers devra immédiatement être retiré sur demande de Le Prestataire, sans préjudice des droits de Le Prestataire d'obtenir

réparation du préjudice éventuel causé par la création de ce lien.

En cas de violation par le Client ou l'un de ses Utilisateurs de l'une quelconque des dispositions du présent Contrat, Le Prestataire se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès à la Plateforme, après avoir préalablement informé le Client des causes de cette suspension. Dans ces conditions et sous réserve de la démonstration d'un manquement commis par le Client ou l'un de ses Utilisateurs dans l'utilisation de la Plateforme, la responsabilité de LocalNova ne pourra être engagée au titre de la suspension précitée. Le cas échéant, Le Prestataire se réserve la possibilité de mettre en œuvre les dispositions de l'article 8 des présentes.

Si le Client souhaite utiliser sur tout support et/ou diffuser des données, informations et/ou contenus de la Plateforme, elle doit, sur une page spécifique (Page « crédits » par exemple) ou aux côtés des contenus en cause, selon une présentation laissée à la discrétion du Client, sans qu'elle puisse toutefois vider la présente disposition de son objet, faire mention de ce que lesdits données, informations et/ou contenus émanent de la Plateforme ou des Applicatifs web LocalNova édités par Le Prestataire.

ARTICLE 15. GARANTIE D'ÉVICTION

Le Prestataire déclare et garantit :

- que les Solutions qu'il a développées sont originales au sens du Code français de la propriété intellectuelle,
- qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de conclure le Contrat.

Le Prestataire déclare et garantit que les Solutions ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

ARTICLE 16. RESPONSABILITÉ – FORCE MAJEURE

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre Partie.

En outre, et en cas de faute prouvée par le Client, le Prestataire ne sera tenu que de la réparation des



conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles du fait de l'exécution des Services.

En conséquence, le Prestataire ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de Données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de Clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des prestations.

Dans tous les cas, le montant de la responsabilité du Prestataire est strictement limité au remboursement du montant des sommes effectivement payées par le Client à la date de survenance du fait générateur de responsabilité, par poste utilisateur, par jour d'interruption sur la moyenne de consommation des DEUX (2) derniers mois.

Le Prestataire ne saurait, en outre, être tenu responsable de la destruction accidentelle des Données par le Client ou un tiers ayant accédé aux Services applicatifs au moyen des Identifiants remis au Client.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage en cas de préjudice causé par une interruption ou une baisse de service de l'opérateur de télécommunications, du fournisseur d'électricité ou en cas de force majeure.

Le Client est responsable de l'exactitude, la qualité, la licéité, la pertinence, la sincérité et la véracité des Données qu'elle fournit à Le Prestataire. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable en raison d'une erreur ou omission dans la saisie de ces Données ou d'une utilisation inadéquate de la Plateforme ou des Applicatifs web.

Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations dans le cadre du Contrat, si un tel manquement résulte : d'une décision gouvernementale, en ce compris tout retrait ou

suspension d'autorisations quelles qu'elles soient, d'une grève totale ou partielle, interne ou externe à l'entreprise, d'un incendie, d'une catastrophe naturelle, d'un état de guerre d'une interruption totale ou partielle ou d'un blocage des réseaux de télécommunications ou électrique, d'acte de piratage informatique ou plus généralement tout autre événement de force majeure présentant les caractéristiques définies par la jurisprudence.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation.

La suspension des obligations ou le retard ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

ARTICLE 17. ASSURANCES

Le Prestataire a souscrit les assurances nécessaires afin de couvrir les risques liés à l'exercice de son activité. Il s'engage à donner tout justificatif au Client, si celui-ci lui en fait la demande expresse.

ARTICLE 18. RÉSILIATION POUR MANQUEMENT

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie soixante (60) jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec avis de réception restée sans effet.

La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées.

Dans l'hypothèse d'une résiliation, le Client cessera d'utiliser tous codes d'accès aux Solutions et aux Services applicatifs.

Les prestations de réversibilité seront mises en œuvre conformément à l'article 19.

ARTICLE 19. RÉVERSIBILITÉ

En cas de cessation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, le Prestataire s'engage à restituer gratuitement, à la première demande de celui-ci formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et dans

un délai de 30 jours à la date de réception de cette demande, l'ensemble des Données lui appartenant sous un format standard lisible sans difficulté dans un environnement équivalent.

Le Client collaborera activement avec le Prestataire afin de faciliter la récupération des Données.

Le Prestataire fera en sorte que le Client puisse poursuivre l'exploitation des Données, sans rupture, directement ou avec l'assistance d'un autre Prestataire.

Durant la phase de réversibilité, les niveaux d'engagement de la Politique de confidentialité seront revus.

A la demande du Client, le Prestataire pourra effectuer des prestations d'assistance technique complémentaires au Client et/ou au tiers désigné par lui, dans le cadre de la réversibilité.

Ces prestations d'assistance seront facturées au tarif du Prestataire en vigueur au moment de la notification de la réversibilité.

ARTICLE 20. NON SOLlicitation DE PERSONNEL

Chacune des Parties renonce à engager ou à faire travailler, directement ou par personne interposée, tout salarié de l'autre partie, sans accord exprès et préalable de cette dernière.

Cette renonciation est valable pendant toute la durée du Contrat et pendant les TROIS (3) ans qui suivront sa cessation.

Dans le cas où l'une des Parties ne respecterait pas cette obligation, elle s'engage à dédommager l'autre Partie en lui versant immédiatement et sur simple demande, une somme forfaitaire égale à TROIS (3) fois la rémunération brute mensuelle du salarié au moment de son départ.

ARTICLE 21. CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire a défini une Politique de Confidentialité qui est jointe en Annexe 2 et 3.

Cette Politique de Confidentialité est directement opposable et la signature du Bon de commande entraîne sa validation et sa reconnaissance par la collectivité.

ARTICLE 22. DIVISIBILITÉ DES CLAUSES

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'opposabilité de l'une ou quelconque des stipulations du Contrat n'emporte pas nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'opposabilité des autres stipulations, qui conserveront tous leurs effets.

Cependant, les Parties pourront, d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

ARTICLE 23. DROIT APPLICABLE

Le Contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

ARTICLE 24. ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux indiqués en tête des présentes.

Toute modification du siège social ou de l'adresse de l'une des Parties ne sera opposable à l'autre Partie que huit jours calendaires après lui avoir été dûment notifiée.

ARTICLE 25. DIFFÉRENDS - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE TERRITORIALE

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du Contrat, les Parties conviennent de se réunir dans les QUINZE (15) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiée par l'une des deux Parties.

Si, au terme d'un nouveau délai de quinze jours, les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige sera alors soumis aux tribunaux compétents.



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

ANNEXE 2

PRÉAMBULE

La confidentialité et la sécurité sont de la plus haute importance pour la société **LocalNova**. Nous mettons à votre disposition cette politique afin que vous disposiez d'informations claires et transparentes sur les traitements mis en œuvre dans le cadre des services proposés sur notre site. Nous nous assurons que nos mesures techniques et organisationnelles respectent vos droits relatifs à la protection des données. Pour cela, nous nous conformons à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement Général sur la protection des données (ci-après « RGPD »), entré en vigueur le 25 mai 2018, qui vient compléter la législation en matière de protection des données à caractère personnel.

Les termes débutant par une majuscule au sein de l'annexe 2 qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

LocalNova désigne le prestataire sous-traitant offrant une plateforme numérique en mode hébergé accessibles à distance selon le mode SaaS ;

Client désigne la collectivité signataire du bon de commande et du contrat et qui confie au sous-traitant le traitement de certaines opérations relatives à ses données personnelles ;

Vous trouverez ci-dessous nos règles concernant la gestion, le traitement et le stockage des données personnelles soumises dans le cadre de nos services.

I. CHAMP D'APPLICATION

Pour que le Client comprenne pleinement les informations qui lui seront communiquées, **LocalNova** en explicite les notions essentielles.

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Une donnée à caractère personnel, au sens de l'article 4 du RGPD, est toute information se rapportant à une personne physique identifiée, ou qui peut être identifiée par le regroupement de plusieurs informations.

Le Client est identifié lorsque vous fournissez des informations comme votre nom de famille et votre prénom. En l'absence de ces informations, il peut notamment être identifié lorsque il fournit :

- Un identifiant (ex : pseudo, adresse IP) ;

- Vos coordonnées (ex : adresse e-mail, numéro de téléphone) ;
- Un numéro d'identification (ex : n° du formulaire de contact) ;

Qu'est-ce qu'un traitement ?

Un traitement, au sens de l'article 4⁽²⁾ du RGPD, est toute opération ou tout ensemble d'opérations appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que :

- la collecte ;
- l'enregistrement ;
- la conservation ;
- ...

Le Client retient que toute action relative à ses données à caractère personnel constitue un traitement desdites données.

Comment nous recueillons votre consentement.

Lorsque le Client s'inscrit à notre service **LocalNova** il convient et accepte que nous puissions recueillir, traiter, stocker et/ou utiliser les données à caractère personnel soumises, en conformité avec les règles exposées ci-après.

Le Client en nous donnant son consentement, conserve également ses droits d'accès et de communication, de rectification, de portabilité, ainsi que le droit d'effacement ou « droit à l'oubli » des données à caractère personnel. Ces droits sont expliqués dans la partie « Les droits dont vous disposez ».

II. LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données que nous collectons

Lorsque le Client s'inscrit au service de progiciels **Local012 de LocalNova**, les données à caractère personnel suivantes peuvent être collectées et traitées :

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Date de naissance
- État civil
- N° de matricule
- Nombre d'enfants à charge
- Dates d'embauche
- Formations du personnel : nom, prénom, aptitudes (travail en hauteur)
- Indemnité de résidence
- Création d'un régime indemnitaire
- Statut et régime
- Type de contrat
- Echelon
- Grade
- Durée de travail hebdomadaire
- RIFSEEP : primes

- Salaire brut
- Heures de travail et heures supplémentaires
- Décisions de suspensions
- Invalidité temporaire
- Congés de longue maladie, de longue durée ou de maladie ordinaire
- Coordonnées
- Localisation : Collectivité
- Fonction : poste occupé
- Le numéro de compte bancaire
- Relevé d'Identité Bancaire
- Talons de chèque

Lorsque le Client s'inscrit à nos services **LocalNova progiciels**, et sur notre **site internet public**, les données à caractère personnel suivantes peuvent être collectées et traitées :

- Nom
- Prénom
- Coordonnées
- Localisation : Collectivité
- Fonction : poste occupé

LocalNova s'engage à ce que ces données soient obtenues et traitées loyalement, licitement et en toute transparence.

D'autres données sensibles peuvent être collectées en fonction des services demandés. **LocalNova** s'assure de leur pertinence et de leur proportionnalité au regard de la prestation fournie.

Les finalités de traitement de vos données

L'objectif principal de la collecte des données à caractère personnel du Client est d'offrir un service adéquat, optimal, efficace et légal. A cette fin, le Client accepte que nous puissions utiliser ses données à caractère personnel dans le cadre de nos offres progiciels ainsi que de notre site internet, pour :

- La gestion des ressources humaines clients
- La gestion clients : fourniture des services et prospection
- La gestion de la comptabilité
- La gestion des demandes adressées au délégué à la protection des données
- La réception et le suivi des demandes réceptionnées sur l'adresse mail du DPO
- La prise de rendez-vous de démonstration
- La gestion des demandes de contact
- La gestion des fichiers prospects

LocalNova s'engage à ce que vos données soient traitées dans le respect des finalités précitées ainsi que pour des finalités qui leur sont compatibles.

Dans le respect du principe de minimisation des données traitées, instauré par le RGPD, **LocalNova** s'engage à ce que les données collectées soient adéquates, pertinentes et non excessives par rapport à ces finalités.

Les destinataires de vos données

En aucun cas, **LocalNova** ne vend ni ne loue les données à caractère personnel du Client à des tiers.

Les données à caractère personnel collectées concernant le Client sont utilisées uniquement par notre entreprise. Toutefois, dans le cadre de notre activité, **LocalNova** peut faire appel à des sous-traitants qui peuvent recevoir communication des données à caractère personnel des Clients. Le cas échéant, **LocalNova** s'assure de la conformité de toutes ses sociétés sous-traitantes dans le respect des exigences posées par le RGPD et par la jurisprudence.

Nos sociétés sous-traitantes sont :

- **Sarbacane** : solution d'emailing <https://www.sarbacane.com/>
- **OVH** : hébergement du portail client et du CRM <https://www.ovh.com/fr/>
- **Cognix System** : Infogérance et hébergement du service de stockage et de partage des fichiers (owncloud) <https://www.cognix-systems.com/>
- **Gandi** : Hébergement du portail public <https://www.gandi.net/fr/>
- **Dedibox** : backup du portail client <https://www.scaleway.com/fr/dedibox/>
- **LocalNova Holding** : développeur des progiciels LocalNova

En outre, **LocalNova** ne divulgue pas les données à caractère personnel des Clients à des tiers, excepté si :

- Le Client en formule la demande ou autorise la divulgation ;
- **LocalNova** y est contrainte par une autorité gouvernementale ou un organisme de réglementation, en cas de réquisition judiciaire, de citation à comparaître ou de toute autre exigence gouvernementale ou judiciaire similaire, ou pour établir ou défendre une demande légale ;
- Le tiers agit en tant qu'agent ou partenaire de **LocalNova** dans l'exécution des services.

Les fondements juridiques du traitement de données à caractère personnel

LocalNova collecte les données à caractère personnel du Client pour les finalités décrites au point 1 de la présente politique de confidentialité.



BON DE COMMANDE N°000736

HOUDAN

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 078-217803105-20250701-2025_DEC_036-CC

Berger
Levrault

local
nova

LocalNova collecte et traite les données à caractère personnel du Client uniquement lorsque cela repose sur un des fondements juridiques suivants :

- Consentement de la personne concernée : sous réserve d'avoir obtenu consentement du Client, **LocalNova** est autorisée à collecter et traiter vos données à caractère personnel.
- Exécution de relation contractuelle avec la société **LocalNova** : les données du Client sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel le Client a souscrit ou auquel il souhaite souscrire. Sur cette base juridique contractuelle, tout refus de communiquer les données à caractère personnel empêchera la conclusion et l'exécution du contrat.
- Remplir une obligation légale : les données du Client sont nécessaires pour remplir une obligation légale telle que les règles comptables applicables en matière de gestion de compte client.
- Intérêt légitime du responsable de traitement : la société **LocalNova** pourra traiter les données à caractère personnel du Client aux fins de poursuite de son intérêt légitime notamment pour : réaliser des enquêtes de satisfaction, gérer les impayés et les contentieux etc.
- L'exécution d'une mission de service public
- La sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée

La conservation de vos données

LocalNova collecte les données à caractère personnel du Client pour les besoins relatifs à l'exécution de ses obligations contractuelles. Nous conservons ces données dans des bases de données actives, des fichiers ou d'autres types de document, et ce, tant que vous utilisez nos services.

LocalNova ne stocke les données du Client que le temps nécessaire à la sollicitation de nos services ou dans le respect des obligations légales. Vous trouverez ci-dessous un tableau non exhaustif récapitulant le temps légal de conservation des données traitées dans le cadre de nos services. (voir tableau en Annexe 3)

III. LES DROITS DONT VOUS DISPOSEZ

Droit d'information

LocalNova doit transmettre au Client un certain nombre d'information si il en faites la demande.

Ex : identité du responsable de traitement, finalités des traitements, ...

LocalNova s'engage à transmettre au Client ses informations de manière claire et précise.

Droit d'accès et de communication

Le Client peut demander à **LocalNova** d'avoir accès ses données et d'en obtenir une copie lorsque celles-ci font l'objet d'un traitement.

LocalNova peut demander au Client d'être identifier auprès d'elle lorsque la demande porte sur des données dites « sensibles », ou lorsqu'elle émet un doute raisonnable sur votre identité réelle.

Droit de rectification

Le Client peut obtenir de **LocalNova** la rectification de ses données lorsque celles-ci sont erronées ou inexacts. **LocalNova** peut demander au Client de s'identifier auprès d'elle lorsque la demande porte sur des données dites « sensibles », ou lorsqu'elle émet un doute raisonnable sur votre identité réelle.

Droit d'effacement ou « droit à l'oubli »

Le Client peut demander à **LocalNova** qu'elle supprime toutes les données qu'elle détient le concernant, dans la limite des données qui lui sont nécessaires pour remplir ses obligations contractuelles ou légales.

LocalNova peut demander au Client de s'identifier auprès d'elle lorsque la demande porte sur des données dites « sensibles », ou lorsqu'elle émet un doute raisonnable sur votre identité réelle.

Droit de portabilité

Le Client peut récupérer auprès de **LocalNova** toutes les données la concernant dans un format lisible et compréhensible par la machine ou demander **LocalNova** de les transmettre à un autre organisme.

LocalNova peut demander au Client de s'identifier auprès d'elle lorsque la demande porte sur des données dites « sensibles », ou lorsqu'elle émet un doute raisonnable sur votre identité réelle.

Droit à la limitation du traitement

Le Client peut demander à **LocalNova** de conserver ses données sans les utiliser. Celles-ci sont donc gelées pendant une durée temporaire dans les cas où le Client exerce un autre droit en parallèle (ex : contester l'exactitude des données, s'opposer au traitement de ses données, illécitité du traitement).

Droit de réclamation

Les solutions SaaS et le site public ont été déclarés à la CNIL sous les numéros d'enregistrement 1553281, 1553279 et 1553277.

Si le Client considère que la politique de protection des données de **LocalNova** n'est pas conforme à la

réglementation européenne ou que ses droits ne sont pas respectés, il peut, à tout moment, introduire une réclamation auprès de la CNIL. <https://www.cnil.fr/>

L'exercice de vos droits

Le Client peut exercer ses droits, en s'adressant par courrier ou par mail aux adresses suivantes :

- **LocalNova**, dont le siège social se situe au 7 Rue Levat, 34 000 Montpellier. Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 53742182800030 / contact-donnees-personnelles@localnova.fr

IV. LES COOKIES

Lors de la visite du Client sur nos plateforme ou sur notre site public, **LocalNova** peut implanter un « cookie » dans l'ordinateur du Client. Un « cookie » permet d'enregistrer les informations relatives à la navigation de son ordinateur sur notre solution (les pages consultées, les identifiants, la date et l'heure de consultation, etc.) que **LocalNova** pourra lire lors de sa prochaine visite sans toutefois pouvoir l'identifier directement.

Cela permet au Client, par exemple, que les informations qu'il a fournies dans un de nos questionnaires ne vous soient pas demandées à nouveau.

Le cookie ici utilisé est le suivant :

- Cookie de session (cookie fonctionnel) utilisé pour rester connecter lorsque vous naviguez dans la solution ou dans notre site public

Ce cookie permet à notre site de fonctionner de manière optimale et ne peut donc pas faire l'objet d'une demande d'opposition ou de suppression.

V. NOTRE ENGAGEMENT POUR RESPECTER L'INTÉGRITÉ ET LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La sécurité de nos serveurs d'hébergement

Les serveurs d'hébergement sur lesquels **LocalNova** traite et stocke les données du Client sont exclusivement situés au sein de l'Union Européenne et répondent à un niveau de sécurité conforme à la typologie de ces dernières.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données une analyse d'impact est réalisée sur les traitements sensibles afin de déterminer notre capacité à réaliser le traitement de ces données en toute sécurité.

Sur demande le Client peut obtenir le Plan d'Assurance Sécurité de **LocalNova**.

Les mesures mises en œuvre pour respecter notre engagement

Dans le cadre de ses services, **LocalNova** accorde la plus haute importance à la sécurité et à l'intégrité des données à caractère personnel de ses Clients. Ainsi, et conformément au RGPD, **LocalNova** s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données du Client et notamment de les protéger contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou accès non autorisés, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite ou communication à des personnes non autorisées.

Par ailleurs, afin d'éviter tout accès non autorisé, et pour garantir l'exactitude et la bonne utilisation des données du Client, **LocalNova** a mis en place des procédures numériques, physiques et d'encadrement appropriées en vue de sauvegarder et préserver les données recueillies à travers ses services.

Malgré tout, personne ne peut se considérer comme étant complètement à l'abri d'une malveillance.

C'est pourquoi, dans le cas où une faille de sécurité présenterait un risque élevé pour l'intégrité ou la confidentialité des données du Client, **LocalNova** s'engage à l'en informer dans un délai raisonnable et à prendre toutes les mesures possibles pour neutraliser l'intrusion et en minimiser les impacts. Dans le cas où le Client subirait un dommage du fait de l'exploitation d'une faille de sécurité par un tiers, **LocalNova** s'engage à fournir au Client toute l'assistance nécessaire afin qu'il puisse faire valoir ses droits.

Toute personne exploitant une faille de sécurité s'expose à des sanctions pénales. **LocalNova** prendra toutes les mesures, y compris par le biais d'un dépôt de plainte et/ou d'une action en justice, pour préserver les données, ainsi que ses droits et ceux de ses Clients.

VI. MODIFICATION DE NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

LocalNova se réserve le droit de faire évoluer la présente Politique de confidentialité à tout moment, notamment en application des changements apportés aux lois et réglementations en vigueur. Les modifications apportées seront notifiées sur notre site internet. Cette notification comprendra un lien permettant au Client d'accéder à la politique de confidentialité modifiée, et ce, pendant une durée raisonnable. **LocalNova** pourra communiquer également sur cette modification par tout autre moyen d'information que nous jugerons utile et opportun.

VISA OU PARAPHE DU DONNEUR D'ORDRE - ANNEXE 2



LOCALNOVA S.A.S.

7 rue Levat - 34 000 Montpellier - Tél. 09 72 29 39 33 - Mail. localnovavousrepond@localnova.fr
RCS Montpellier 537 421 828 - TVA FR75 537421828

BON DE COMMANDE N°000736

HOUDAN

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 078-217803105-20250701-2025_DEC_036-CC

Berger
Levrault

local
nova

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

ANNEXE 3

Finalité du traitement	Durée de conservation	Texte de référence
Contrat ou convention conclu dans le cadre d'une relation commerciale	5 ans	art. L.110-4 Code de commerce
Documents bancaires (relevé bancaire, talon de chèque..)	5 ans	art. L.110-4 Code de commerce
Contrat conclu par voie électronique à partir de 120 €	10 ans (à compter de la livraison/ prestation)	art. L134-2 du Code de la consommation
Correspondance commerciale : bon de commande, de livraison ou de réception..	10 ans	art. L123-22 du Code de commerce
Factures Clients et/ou fournisseurs	10 ans (à compter de la clôture de l'exercice comptable)	art. L123-22 du Code de commerce
Gestion des commandes, des livraisons, de la facturation et des comptes Clients.	10 ans	art. L123-22 du Code de commerce
Gestion du fichier Client	Les données des Clients sont conservées pendant le temps de la relation commerciale. Toutefois elles peuvent être conservées à des fins de prospection commerciale pendant une durée maximale de trois (3) ans à compter de la rupture de la relation commerciale	Norme simplifiée n°48
Constitution et gestion d'un fichier de prospects	3 ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect	Norme simplifiée n°48
Gestion d'une lettre d'information (Newsletter)	Jusqu'au désabonnement à la licence de la personne concernée	Article 6-5° de la loi n°78-17 modifiée

VISA OU PARAPHE DU DONNEUR D'ORDRE - ANNEXE 3



LOCALNOVA S.A.S.

7 rue Levat - 34 000 Montpellier - Tél. 09 72 29 39 33 - Mail. localnovavousrepond@localnova.fr
RCS Montpellier 537 421 828 - TVA FR75 537421828

PLATEFORMES

LOCALNOVA

localbudget



ANALYSER, PRÉVOIR & SIMULER SA SITUATION FINANCIÈRE

La plateforme LocalBudget est composée de nombreux modules permettant de répondre aux multiples objectifs de diagnostic, d'analyse du passé, de préparation budgétaire (DOB, BP, BA) ainsi que de simulations financières et de projections financières à moyen et long termes.



Tableau de bord



Graphiques & tableaux



Consommation budgétaire



PPI gestion de projet



Diagnostic financier



Exécution budgétaire



Prospective financière



Prévision budgétaire

localdata



CENTRALISER LES BIG DATA D'INFORMATIONS FINANCIÈRES

La plateforme LocalData met à disposition au format numérique, sous forme de tableaux, les données détaillées des comptes de gestion, les éléments d'impositions ainsi que des balances des collectivités territoriales. LocalData est une plateforme de big data dédiée à l'information financière et socio-économiques.



Données comptables



Données fiscales



Données DGF



Données DCFIP



Données socio-économiques

localobservatoire



COMPARER LES FINANCES DE VOTRE COLLECTIVITÉ

La plateforme LocalObservatoire permet de faire des comparaisons sur plusieurs années. Sur une carte, dans un tableau ou sur un graphique, la situation de la collectivité est comparée à un panel de collectivités de même profil sur toute la palette des champs budgétaires, fiscaux et d'endettement au titre du budget principal.



Cartographie interactive



Graphiques annuels



Graphiques pluriannuels

localcom-DOB-ROB



COMMUNIQUER SUR SA SITUATION FINANCIÈRE

La plateforme LocalCom-DOB-ROB permet de créer des rapports professionnels et pédagogiques afin de mettre en avant les données financières de façon claire. Elle propose des supports préalimentés des données de la loi de finances et une interface en connexion avec toutes les applications de LocalBudgétaire.



Bilan financier



Rapport DOB/CA



ROB détaillé



Interface Localbudget



Graphiques & tableaux

localterritoire



AUDITER ET CONSOLIDER L'EPCI ET SES MEMBRES

La plateforme LocalTerritoire est composée de nombreux modules dédiés à la comparaison territoriale ainsi qu'à la mutualisation des outils et des environnements techniques d'analyse, sur le périmètre intercommunal. Elle est composée aussi d'un observatoire budgétaire, DGF et fiscal.



Cartographie interactive



Graphiques annuels



Graphiques pluriannuels



Données DGF



évaluation financière



Profil financier



Prospective financière



Rapports & bilan financiers

localnotation



ÉVALUER & NOTER SA SITUATION FINANCIÈRE

La plateforme LocalNotation est composée de modules d'assistance à la notation financière, étalonnés sur les techniques d'évaluation du secteur bancaire délivrant un indicateur clair et utile à la gestion financière et à votre planification financière.



Évaluation comparative



Notation spot



Projection financière



Rating prévisionnel



Rapport de notation

PLATEFORMES

LOCALNOVA

localévaluation



ÉVALUER SA SITUATION FINANCIÈRE

La plateforme LocalÉvaluation permet d'évaluer sur la base d'indicateurs clés la situation financière de la collectivité, de visualiser et d'éditer un rapport détaillé comparatif sur plus de 90 variables de la collectivité par rapport aux collectivités de même profil, avec sélection possible du périmètre d'observation.



Tableau de bord



Diagnostic financier



Graphiques & tableaux

localbilan



ANALYSER ET ÉQUILIBRER SON BILAN

La plateforme LocalBilan génère, sous forme de tableaux et de rapports PDF, une analyse bilancielle afin d'identifier rapidement, grâce aux principaux indicateurs, les points forts et les points faibles et de vérifier l'équilibre financier du bilan de la collectivité.



Analyse bilancielle



Rapport d'analyse

localclimat



POUR ÉVALUER L'IMPACT CLIMATIQUE DE VOTRE BUDGET

La plateforme LocalClimat vous accompagne dans l'analyse de l'impact climatique de votre budget principal ainsi que de vos budgets annexes (M57). La plateforme LocalClimat est issue de la digitalisation de la méthodologie co-construite par l'ICCE et des collectivités.



Tableau de bord



Analyse par nature



Analyse par fonction



Analyse structurante



Rapport d'évaluation climatique

localbenchmark



COMPARER SES PERFORMANCES FINANCIÈRES

La plateforme LocalBenchmark est composée de nombreux modules permettant d'observer, d'analyser, d'évaluer et de comparer ses résultats financiers par rapport aux autres collectivités de même taille. L'objectif final de cette solution est d'améliorer ses performances financières.



Comparateur KPI



Comparateur SIG



Comparateur CR



Comparateur bilanciel



Graphiques comparatifs

local012 & RH



AUDITER, PILOTER & PRÉVOIR LE BUDGET DU CHAPITRE 012

La plateforme Local012 & RH est composée de nombreux modules dédiés au suivi et à la prévision financière des dépenses du 012 ainsi qu'au suivi et à la gestion de ressources humaines. Cette plateforme permet de piloter la masse salariale de la collectivité afin d'élaborer des hypothèses d'évolution en vue d'en mesurer les impacts sur les budgets.



Audit des effectifs



Pilotage GPEC



Rapport social unique



Suivi consommation budgétaire



Projection des effectifs



Projection financière



Graphiques interactifs



Cartographie interactive

localsanté



ANALYSER & PRÉVOIR LA SITUATION FINANCIÈRE

La plateforme LocalSanté* permet le suivi, l'analyse financière, l'audit rétrospectif et la prévision financière des EPS et EPSMS. Elle est composée de nombreux modules d'édition et de calculs pour générer des gains de productivité, stabiliser la fonction finances et sécuriser les calculs. Elle permet le partage d'informations entre Départements et EPSMS.



Tableau de bord



ERD EPD



Indicateurs de performances



Graphiques interactifs



Rapport financier



Prévision financière

PLATEFORMES

LOCALNOVA

localsat-syndicat



CONTRÔLER LES FINANCES DES SYNDICATS PUBLICS

La plateforme LocalSatellite est composée de nombreux modules permettant aux collectivités d'avoir une vision budgétaire et financière rétrospective, bilancielle ainsi que prévisionnelle de l'ensemble des collectivités de leur périmètre et des syndicats dont elles sont membres.



Report-Satellite



CONTRÔLER LES FINANCES DES SATELLITES PRIVÉS

La plateforme Report-Satellite* est composée de nombreux modules pour le contrôle financier des satellites privés (EPL, ESH notamment). Elle permet aussi dans une approche collaborative la saisie des données financières par le satellite et le partage d'informations financières.

*La solution Report-Satellite est éditée par la société LocalNova Public & Private Corporate.



localAssociation



ADMINISTRER LES SUBVENTIONS & ANALYSER LES FINANCES

La plateforme LocalAssociation* permet la gestion des subventions et leur instruction. Elle est composée de nombreux modules permettant le contrôle financier, le suivi, l'analyse financière et l'audit rétrospectif des associations subventionnées.

*La solution LocalAssociation est éditée par la société LocalNova Public & Private Corporate.



localnova

Applicatifs d'expertise financière, d'audit et d'évaluation de la masse salariale



Contacts

Siège social

Adresse

7 rue Levat
34 000 Montpellier
France

Tél. + 33 (0)9 72 29 39 33

BESOIN D'UNE WEB DÉMO,
BESOIN D'UNE INFORMATION ?

Contactez nous directement par téléphone
ou sur notre site internet : localnova.fr

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 2 juillet 2025 16:00
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20250702-26829.xml;
078-217803105-20250701-2025_DEC_036-CC-1-2_27698.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-07-02(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEC_036

Objet acte: Abonnement à la plateforme LOCAL BUDGETAIRE, outil de prospective budgétaire.

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.4-Autres types de contrats

Identifiant Acte: 078-217803105-20250701-2025_DEC_036-CC

Rapport d'erreur(s):